



LIÈGE. VALABLE.
JUSQU'AU 31 MAI 1824.

SAMEDI 26 juin.



Mathieu Laensberg

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

EXTÉRIEUR.

PORTUGAL. — Lisbonne, le 6 juin.

Supplément à la Gazette de Lisbonne du 5 juin.

DÉCRET D'AMNISTIE.

Don Juan, etc.

Amnistie toutes les personnes qui ont été poursuivies pour opinions politiques, émises jusqu'au 5 juin de l'année dernière.

Sont exclus de l'amnistie ceux qui, depuis ce jour-là, ont continué à donner des preuves de leur opposition au gouvernement légitime.

Ceux qui prirent part à l'infâme insurrection de Porto, en août 1820, je leur fais grâce des peines graves qu'ils ont encourues, mais les renvoie du royaume.

Les commandans et officiers militaires qui ont été les moteurs de la révolution du Brésil, et qui m'ont forcé à jurer la constitution des cortès de Portugal.

Ceux qui, dans Traz-oz-Montès, se sont opposés aux royalistes commandés par le comte d'Amarante.

Ceux des cortès qui se sont prononcés scandaleusement contre ma personne et contre la reine.

Je veux que les personnes amnistiées par le présent décret, et qui se trouveraient suspendues de leurs fonctions, ne puissent les reprendre sans mon autorisation spéciale.

De plus, ayant prohibé les sociétés secrètes en mars 1812, mais le gouvernement révolutionnaire les ayant favorisées, il devient utile à la tranquillité publique, à celle des familles, d'oublier ce qui se produisit alors; et voulant donner à ma clémence toute l'étendue possible, je pardonne à tous ceux qui ont appartenu à des sociétés secrètes avant le 20 juin de l'année dernière, voulant que l'on poursuive ceux qui, depuis cette époque, etc., etc.

Bemposta, 5 juin 1824.

Décret de convocation des anciennes cortès du royaume, clergé, noblesse et tiers-état.

Juan, etc., etc.

Considérant que je n'ai déclaré nulle de fait et de droit la monstrueuse constitution de 1822 que parce qu'elle était incompatible avec les anciennes mœurs et coutumes du Portugal, et que mon intention était que la nouvelle loi fondamentale fût conforme à ces anciens usages;

Que j'ai promis un gouvernement représentatif, sans qu'il fût pour cela identique à ceux établis en Europe, et reconnaissant que l'antique constitution portugaise renferme les éléments nécessaires pour la conservation de notre sainte religion, de la majesté du trône et la garantie des droits de tous nos sujets; ayant entendu, etc.

Je déclare en vigueur l'antique constitution politique du royaume, en convoquant les trois cortès des trois états du royaume, etc.

Bemposta, 4 juin 1824.

Le Roi.

L'archevêque d'Évora.

DÉCRET. — La junte créée pour la rédaction d'un projet de loi fondamentale est dissoute.

Bemposta, 5 juin 1824.

DÉCRET. — Ayant convoqué les cortès, je nomme une junte pour préparer un projet nécessaire à leur convocation et à leur élection.

Le comte de Barbaceno, père; Miguel Antonio de Mello; Antonio José Guiao; José Voz Correa de Scabra; José Antonio Faria de Carvalho.

Bemposta, 5 juin.

DÉCRET. — Qui annule tout ce qui a été fait par les cortès de 1822; confirmation de la banque de Lisbonne; suppression des droits nommés BANOS (banaux). (Droits qui obligeaient les pays à porter leur blé ou leurs olives aux moulins de leur seigneur, qui seul prélevait des droits de mouture.)

Création d'une junte pour la réforme des droits banaux, forains et de chasse.

Fernando Luiz Pereira de Souza Barradas; José de Mello Freire; Joao Pedro Ribeiro; José Voz Correa de Scabra; Alberto Carlos de Menezes; José Antonio Faria de Carvalho.

Bemposta, 5 juin 1824.

Cette junte me présentera un projet de loi sur les céréales.

DÉCRET. — La junte créée pour la révision des lois et actes émanés des cortès est dissoute.

Bemposta, 5 juin 1824.

Le roi a ordonné de donner la plus grande activité aux poursuites commencées contre diverses personnes, à l'occasion des événements du 30 avril, afin de mettre en liberté les innocents, et de procéder au prompt châtiment des coupables.

ESPAGNE. — Madrid, le 17 juin.

(Par courrier extraordinaire)

Sir William A'Court, ministre plénipotentiaire de S. M. B. a adressé la note suivante au comte d'Olalia, premier secrétaire d'état :

Conformément aux désirs manifestés par S. Exc. le comte d'Olalia, au soussigné ministre plénipotentiaire d'Angleterre, il a l'honneur de

lui répéter par écrit ce qu'il lui a déclaré verbalement, savoir, que quand, il y a quelques mois, le général Iturbide arriva en Angleterre, le soussigné recut l'autorisation d'assurer au comte d'Olalia, que le gouvernement anglais n'était entré dans aucune relation avec cet individu, ce qu'il fit.

Présentement que le général Iturbide est parti d'Angleterre, le soussigné a ordre de répéter les mêmes assurances; ajoutant en outre que pendant le séjour qu'il a fait dans les états britanniques, le gouvernement n'a eu aucune sorte de communication avec lui.

Signé WILLIAM A'COURT. (Etoile.)

— Un courrier de Cadix apporte les nouvelles qui suivent : Le vice-roi La Seina, avec son activité ordinaire, a déjà mis six corsaires espagnols en croisière dans les parages de Lima. Cette capitale du Pérou, ainsi que le port de Callao, doit être rentrée sous la domination de S. M. Bolivar ayant su par le général Paez les heureux événements du 1er octobre et la délivrance du roi, a repris aussitôt le chemin de Colombie. Les lettres de Xalapa disent que des troupes fédérales sont postées à Plan-del-Ris, pour s'opposer à l'expédition espagnole que l'on y attend. Mais les officiers disent hautement qu'ils seront les premiers à embrasser leurs frères d'armes d'Europe. Partout l'opinion publique se prononce par des cris de vive le roi ! C'est surtout à Campêche que les royalistes ont pris le dessus d'une telle manière, qu'il ne faudrait qu'une escouade espagnole et un caporal pour y rétablir l'autorité légitime.

(Idem.)

— La division Laborda, qui a mis à la voile de la Havane le 29 avril, a déjà balayé les corsaires insurgés qui avaient paru dans ces mers.

(Id.)

— Les lettres de la Vera-Cruz sont du 26 mars. Le château de Saint-Jean d'Ulloa. (la seule forteresse que les Espagnols possèdent encore au Mexique) ne discontinne pas. Les insurgés n'osent en approcher.

(Id.)

— Quatre des *martilleros* qui avaient participé à l'assassinat du chanoine Vintensa, ont été pendus hier, comme formellement exclus de l'amnistie.

(Id.)

— M. Ouyard, munitionnaire-général de l'armée d'Espagne, a transféré ses bureaux à Tolosa.

— Le roi et toute son auguste famille habitent toujours le château d'Aranjuez.

Barcelonne, le 11 juin.

On donne pour certain que l'évêque de Barcelonne est chargé par le nonce du pape, de recueillir tous les écrits que l'archevêque de Palmyre, D. Felix-Amat, a publiés dans le tems de la constitution, et que cet archevêque a reçu, par le même courrier, l'ordre de faire la rétractation de ses écrits.

ALLEMAGNE. — Francfort, le 14 juin.

« Les cours des changes sur Paris et la Hollande ont baissé depuis quelques jours, d'un et demi p. cent. — Lors du tirage de la loterie du dernier emprunt des Pays-Bas, qui a eu lieu au commencement de ce mois, un banquier de cette ville, M. H. S. Goldschmidt a obtenu un des gros lots qui lui a valu 150.000. »

— On écrit de Pétersbourg, le 5, que le bruit s'y est inopinément répandu que M. de Ribeaupierre a été nommé ambassadeur de la cour de Russie auprès de la Porte Ottomane.

Du 17. — On a obtenu des détails dignes de foi sur les événements de Cassel; ils diffèrent en plusieurs points de ceux qu'on a connus jusqu'à présent par les feuilles publiques.

Au nombre des personnes prévenues d'avoir participé aux lettres menaçantes adressées à l'électeur, est M. Muller, secrétaire du cabinet intime. On trouva dans ses papiers un écrit qui, par sa tendance démagogique, aurait pu rendre suspecte sa loyauté. Mais cet écrit n'est pas de sa main; aussi protesta-t-il de n'en avoir aucune connaissance, en affirmant qu'il devait avoir été glissé dans ses papiers lors de leur saisie. Il ajouta qu'il croyait connaître l'écriture de cette lettre, mais il ne put pas à l'instant nommer

celui qui pouvait l'avoir écrite ; plus tard il déclara qu'elle était de la main d'un des deux adjoints au secrétariat de la direction générale de police. L'autorité chargée de l'instruction, ayant eu aussitôt l'occasion de reconnaître la véracité de cette assertion, on arrêta le secrétaire de la police et ses deux adjoints, et ils furent enfermés dans la prison d'Etat, dit le Cassel. Ceci se passa le 24 mai. Jusqu'alors le directeur général de la police, M. de Manger, parut entièrement étranger à cette affaire; il eut même encore l'honneur, depuis l'époque des arrestations, d'être invité à dîner au château de Wilhelmshoche avec l'électeur. Mais à son retour chez lui il trouva l'ordre de se rendre à l'instant à Fulde, afin d'y remplir une mission relative à la corporation des bouchers de cette ville. M. de Manger, afin d'exécuter sans délai cet ordre supérieur, alla d'abord avec ses propres chevaux jusqu'à la première station; là un autre carrosse accompagné d'un détachement de gendarmes l'attendait; et c'est ainsi qu'il arriva à Fulde, à l'auberge de l'Etoile, où il est encore aujourd'hui gardé à vue.

À la moment du départ de M. de Manger de Cassel, ses papiers ont été saisis; une instruction est commencée, mais il ne transpire rien de ses résultats. Les fonctions de directeur général de police sont provisoirement confiées à M. Pfeifer, conseiller du gouvernement. Il n'y a pas eu d'autres arrestations depuis, excepté celle du père d'un des secrétaires adjoints, attaché à la police municipale de Cassel.

Du 20. — On écrit de Hesse électorale : « L'auteur de l'écrit sur la conspiration contre l'électeur de Hesse, M. de Horn, de Munden, a été le 5 de ce mois, sur la réquisition des autorités hessoises, arrêté, extraduit et conduit à Cassel, à cause de cet ouvrage, et de différentes autres publications y relatives.

Mayence, le 18 juin.

Les derniers avis de la Hollande donnent aux habitans des contrées du Mein quelques espérances sur la consommation des grains. Dans les derniers marchés de grains d'Amsterdam et de Rotterdam, il a régné plus d'activité et on avait chargé plusieurs vaisseaux de blé, dans l'attente que les ports de Portugal seront ouverts. Des lettres de Bordeaux annoncent aussi que les prix des grains y sont à la hausse, à cause de la rareté des céréales en Espagne et des mauvaises apparences pour la récolte dans les provinces Méridionales de la France.

SUISSE. — Berne, le 18 juin.

Un accident déplorable a eu lieu le 10 juin sur la Linth. La grande barque (dit le courrier de Saxe), qui chaque semaine, se rendait de Wallenstadt à Zurich, surchargé de marchandises et d'environ 90 voyageurs, a frappé contre le point de Biaschem, près de Wesen, et s'est brisée à l'instant. Le fleuve très-rapide à cet endroit, a entraîné les hommes et les marchandises. Sept passagers ont péri, parmi lesquels on regrette M. de Toggenbourg, colonel et landammann des Grisons, souvent député de son canton aux diètes. On remarque parmi les personnes arrachées au naufrage, la nommée Rosina Kundert, de Glaris, qui tenant son enfant de deux ans dans les bras, a lutté avec le plus admirable courage, bien décidée à périr ou à se sauver avec lui. Son dévouement a été récompensé. La mère a été sauvée, et l'enfant presque mort a été conduit à Biaschem où des soins éclairés l'ont rendu à la vie. La perte en marchandises est immense.

ANGLETERRE. — Londres, le 19 juin.

D'après l'affiche de Lloyd, il paraît que les Birmans se disposaient, dans le mois de février dernier, à faire une irruption dans nos possessions de l'Indoustan.

— On a répandu ce matin, sur l'autorité d'une lettre de St. Thomas, en date du 13 mai, le bruit qu'il était arrivé dans cette île des lettres de la Guayra, portant que Bolivar avait été défait par Canetrac, et que ce dernier était entré à Lima. Ce bruit est tout-à-fait dénué de fondement. Il est absolument impossible de recevoir des nouvelles récentes du Pérou par la voie de la Guayra. Elles devraient venir par mer du Pérou à Guayaquil; de là par terre à Bogota, et ensuite de la même manière de Bogota à Caraccas et à la Guayra, ce qui fait un long circuit. Les dernières nouvelles reçues de Lima étaient du 31 janvier. A cette époque Bolivar, le congrès et Canetrac négociaient ensemble, le dernier ayant déclaré que le renversement du système constitutionnel en Espagne avait entièrement changé sa position. Il est tout-à-fait improbable que ces négociations aient été rompues subitement, qu'une bataille ait eu lieu; que Lima ait été réoccupée par les royalistes, et qu'on ait pu en recevoir la nouvelle par une semblable voie en aussi peu de tems. Une chose qu'il faut ajouter, c'est que les armées royaliste et patriote étaient à une grande distance l'une de l'autre, et avaient de longues marches à faire pour se joindre.

— L'Etoile des nouvelles accablantes de l'Amérique du Sud, dont elle est redevable à la Gazette de Madrid. L'Etoile aurait dû les faire précéder de cette note que nos confrères de l'autre côté de l'Atlantique, mettent par fois en tête

de leurs nouvelles : *important, si c'est vrai!* Ce serait perdre notre tems que de relever les erreurs de dates et autres que présentent ces nouvelles. (Voyez art Espagne.) (Courier.)

— Des lettres de Rio-Janeiro, en date du 18 avril, annoncent que les bâtimens de transport, ayant à bord les troupes portugaises de la garnison de Montevideo, se trouvaient à la hauteur du port de cette capitale. On s'attendait qu'ils feraient voile le jour suivant pour le Portugal.

— Il résulte des papiers qui viennent d'être déposés dans le bureau de la chambre, relatifs à la traite des noirs qu'on ne cesse de se plaindre de ce que la France, l'Espagne et le Portugal n'observent pas les traités qu'ils ont signés pour l'abolition de cet odieux trafic, et de ce que ces puissances souffrent que leur pavillon protège les marchands d'esclaves. En mai 1823, sir Charles Stuart a adressé à M. de Chateaubriand, des remontrances énergiques à ce sujet, et lui a communiqué, entre autres documens servant de preuves aux faits énoncés, la déposition d'un européen établi à Sierra-Leone, portant que la traite est faite d'une manière beaucoup plus atroce et plus étendue qu'à une époque antérieure; que, dans le court espace de quatre mois, quatorze bâtimens négriers français avaient complété leurs cargaisons aux Galinas; que tous les ports de la côte qui n'étaient pas occupés par des forces anglaises, étaient fréquentés par des bâtimens sous pavillon français, lesquels faisaient la traite; et que ces expéditions étaient encouragées par les naturels, dans la persuasion que le trafic était légitime, parce que le respect dû au pavillon de la France, obligeait les croiseurs anglais à le laisser faire impunément. Une dépêche de M. Canning à sir Charles Stuart contient copie de la lettre de M. Parkins au consul anglais, à Fernambuco, dans laquelle on trouve un nouvel exemple de la continuation de la traite par les sujets de la France, ainsi que les détails de la conduite injustifiable de M. Lane, vice-consul français dans ce port, envers un marin des îles Ioniennes, qui avait été accusé d'avoir battu le second d'un négrier français. (British-Press.)

— La clôture du parlement doit avoir lieu le 24 de ce mois. On ne peut savoir encore si le roi la fera en personne ou par commission.

FRANCE. — Paris, le 21 juin.

M. le comte de Beja (l'infant don Miguel) dîna jeudi prochain chez M. le président du conseil.

— Le roi a approuvé la nomination de M. Navier à la place vacante dans la section de mécanique de l'académie des sciences, par la mort du célèbre Breguet. M. Arago, président de ce corps savant, a communiqué à ses collègues, le 14 de ce mois, les résultats de plusieurs expériences curieuses sur la polarisation de la lumière. On s'est cru autorisé à en conclure que la partie lumineuse du soleil n'est pas autre chose qu'une substance gazeuse en incandescence, comme la flamme de nos bougies. On sait que le célèbre Herschel l'avait soupçonné.

— Un citoyen du Pas-de-Calais vient de trouver un moyen de couvrir le toit des habitations rurales avec une substance qui les préserve de la communication du feu à l'extérieur. Voici en quoi consiste ce mode, qui n'est pas plus dispendieux que la couverture en chaume.

On forme, avec une production végétale qui se trouve abondamment dans tous les campagnes, des panneaux tissés que l'auteur nomme *ignifuges*: on les cloue sur la charpente des bâtimens, et on les recouvre de deux couches d'un enduit dont les matériaux constitutifs se trouvent partout (l'inventeur ne les nomme point); enfin on donne à la superficie une couleur durable de tuile ou d'ardoise, ce qui offre l'aspect le plus agréable.

L'auteur de cette découverte a reçu de la société royale d'Arras une médaille d'or.

— On a joué au théâtre Français le drame de *Bothwell* que la censure coupe, rogne et mutile depuis six mois. C'est par un miracle que la pièce a réussi, car on dit que l'auteur a du sacrifier les deux plus grands ennemis de la censure, le sens commun et l'histoire.

— L'éloge funèbre de M. le duc de Plaisance a été prononcé aujourd'hui à la chambre des pairs, par M. le marquis de Marbois.

Dans la même séance, la chambre des pairs a adopté à l'unanimité, quatre projets de loi relatifs, le premier, au droit de circulation des vins en cerclés; le deuxième, au déchet accordé au commerce pour les vins en magasin; le troisième, aux droits sur les eaux-de-vie; et le quatrième, à l'exercice des fabriques de liqueurs.

Du 22. — La séance de ce jour à la chambre des députés n'a rien offert d'intéressant. Il y aura demain séance publique pour la discussion des projets de loi, des emprunts et des circonscriptions territoriales; on entendra aussi des rapports. La chambre s'est réunie dans ses bureaux pour l'examen de la proposition de M. Jaukowitz. (Voyez notre n. 7.) Plusieurs membres demandent quand sera présenté le rapport du budget. Le président annonce que M. de Lesbours, rapporteur des recettes, est prêt, et que M. de Frenilly, rapporteur des dépenses, doit lire à la commission, demain, une partie de son rapport.

— Le Constitutionnel examine aujourd'hui, si comme le dit avec complaisance le *Journal des Débats*, la retraite de M. de Chateaubriand est favorable à la politique et aux intérêts du gouvernement Britannique : si la France aux jours de l'ex-ministre exerçait quelque influence sur les résolutions de l'Angleterre, si c'est depuis sa chute que l'Angleterre a résolu d'agir en pleine liberté avec l'Amérique du Sud. Il ne le pense pas, et trouve que c'est montrer peu d'aigle de répéter sans cesse que M. de Chateaubriand s'est toujours opposé à la reconnaissance de l'indépendance des peuples de l'Amérique, est-ce bien sincèrement qu'on veut la liberté de son pays, dit-il, lorsqu'on ne la veut pas pour les autres. Il termine ainsi :

Encore un coup, y a-t-il au fond de tout cela autre chose qu'une simple dispute de portefeuilles. Qu'importe qu'on s'applaudisse à Londres de la retraite de M. de Chateaubriand, si on le regrette à Saint-Petersbourg ; et que fait à la France le triomphe ministériel de M. de Villèle, tant que la France sera privée de toutes les institutions qui lui manquent ? Ce ne sera qu'avec ces institutions, qu'elle attend depuis si long-tems, que M. de Villèle ne lui donne pas plus que M. de Chateaubriand, qu'elle sera réellement affranchie de toute influence du dehors. Pour être forte et puissante, il faut que la France soit libre, et que ses libertés, cessant d'être à la merci des hommes et des systèmes qui se succèdent, soient à jamais consolidées.

BOURSE du 21. 5 p. o/o consol. — Jouis. du 22 mars, 102 fr. 45 c.
— Act. de la banque, 1965 fr.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 24 juin.

La chambre des députés de France, qui dans sa séance du 19 de ce mois, a ordonné le dépôt au bureau des renseignements d'une pétition tendant à attribuer aux ministres du culte les registres de l'état-civil, aurait passé probablement à l'ordre du jour, si elle avait connu les inconvénients, les difficultés et les abus qu'on a rencontrés dans les Pays-Bas lorsqu'on a essayé seulement de faire précéder la bénédiction nuptiale de la célébration de l'acte de mariage, etc. C'est par la loi du 10 janvier 1817 que les arrêtés du 21 octobre 1814 et 7 mars 1815 ont été révoqués pour être de nouveau suivies et exécutées dans toute l'étendue du royaume les lois françaises sur la célébration du mariage, qu'on demande aujourd'hui à voir remplacer en France. (*Jal. de Bruxelles.*)

La régence de Tournai va s'occuper des mesures d'exécution de son arrêté du 21 avril, qui a fixé au mois de septembre prochain, la première exposition périodique des produits de l'industrie et des arts dans cette ville.

— Un délit accompagné de circonstances toutes particulières, a été commis dernièrement à Bruxelles. Nous en ferons connaître les faits principaux, en avertissant tout fois que les rapports qui nous sont parvenus, varient sur quelques détails : depuis assez long-tems une jeune fille, fort simple, comme nous le verrons bientôt, était courtisée par un ouvrier, qui, à ce qu'il paraît, lui avait promis de l'épouser : se trouvant un jour ensemble dans un cabaret de cette ville, la fille adressa à son amant des reproches sur les retards qu'il apportait sans cesse à leur union : un autre jeune homme les entendit et quoiqu'il ne fut pas connu de la fille, il lui proposa de l'épouser à l'instant : l'offre fut acceptée ; le garçon présenta aussitôt sa future à son prétendu père, qui n'était qu'un de ses camarades de cabaret ; un notaire de pareille fabrique se trouva aussi présent fort à propos, le contrat de mariage fut dressé et signé par les partis et par des témoins complaisans ; cet acte où étaient stipulés des avantages importants en faveur de l'épousée, fut remis à celle-ci qui crut ou à qui l'on persuada qu'elle était bien et dûment mariée ; car elle partit avec son prétendu époux qui la reconduisit chez lui le soir même. Le lendemain elle voulut aller rendre ses devoirs à sa belle-mère, mais elle fut repoussée et mise à la porte. Elle s'en plaignit à la justice à qui elle a remis son contrat et qui poursuit maintenant les auteurs de cette déception scandaleuse. Ils sont arrêtés et ils ont déjà comparu devant M. le juge d'instruction. (*Ami du Roi.*)

Liège, le 24 juin.

* Pour éviter les retards dans l'envoi du journal, on est prié de renouveler les abonnemens qui expirent au 30 juin. Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 francs, pour les autres villes du Royaume. Le prix des annonces est de deux sous par ligne.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignant. On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire Marché au Bois.

— Dans la séance du 10 juin, la diète germanique a pris sur l'affaire de la sustention transrhénane, la mesure suivante :

1. On s'en tient aux résolutions du 23 décembre 1815 et du 14 juillet 1817, d'après lesquelles les pensionnés de la caisse de sustention transrhénane ne sont plus dans le cas, à compter du 1er juin 1815, de réclamer leurs pensions sur cette caisse, mais des gouvernemens, sur le territoire desquels se trouve leur chapitre, ou leur fondation supprimés.

2. D'après ces résolutions, les pensionnés du chapitre supprimé de Liège, sont renvoyés de leur demande pour que l'arriéré de leurs pensions, du 1er juin 1815 au 1er juin 1816 soit payé sur la caisse de sustention transrhénane.

3. On alloue, à compter du 30 novembre 1823, époque où l'établissement de sustention transrhénane a été dissous, aux personnes qui ont été employées dans cet établissement, sur le traitement qu'ils avaient reçu jusque-là de la caisse de sustention, savoir au conseiller intime de Riefel une somme de 1150 fl. et au secrétaire Gravelius 300 fl. du Rhin, comme pensions viagères.

4. La caisse matriculaire de la confédération se charge de ces pensions, qui seront payées de trois en trois mois tous les ans, le dernier de février, mai, août et novembre, contre quittance des pensionnés, et sur l'exhibition d'un certificat de vie.

5. Ce qui restera alors d'argent comptant dans la caisse de sustention transrhénane, déduction faite des dépenses courantes, sera distribué entre les réclamans de Liège qui ont le plus besoin de secours, et à cette fin la légation du royaume des Pays-Bas pour le grand-duché de Luxembourg est priée d'intervenir auprès de son gouvernement, afin que les autorités qui cela concerne fassent cette distribution suivant les besoins à eux connus des individus.

6. La commission de subdélégation remettra à la chancellerie de la confédération tous ses actes, avec une table des matières. Ils seront déposés aux archives. Cependant, si quelques gouvernemens désiraient posséder les actes qui concernent les contributions payées à la caisse de sustention par les anciens fondateurs de leur territoire, ou les secours reçus en conséquence, la communication de ces actes sera résolue sur la proposition du ministre et du rapporteur.

— On lit dans la gazette d'Augsbourg sous la rubrique Constantinople, le 26 mai : « Depuis le dernier courrier, l'on assure que l'on a envoyé au séraskier de Silistrie, qui a le commandement en chef sur le Danube, des ordres pour l'évacuation des principautés de Moldavie et de Valachie. D'après cela on ne doute pas que l'on ne voie bientôt arriver ici un ministre plénipotentiaire russe accrédité dans les formes. »

— Le *Journal de Bruxelles* dit que ce n'est pas du chef d'écrits séditieux, réprimés par l'art. 102 du code pénal, mais pour écrits séditieux, aux termes de l'arrêté royal du 20 avril 1815, confirmé et renouvelé par la loi du 6 mars 1818, que les rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas* viennent d'être renvoyés devant la cour supérieure de justice.

— La lettre de M. le baron ^{***}, membre de la première chambre des états-généraux sur la liberté illimitée du commerce des grains, publiée à La Haye, par M. de Lyon, obtint un tel succès en Hollande qu'il vint d'en paraître une seconde édition. (*L'Ami du Roi.*)

— Dans la vente qui se fait en ce moment à La Haye des livres de feu M. Meerman, les ouvrages concernant l'invention de l'imprimerie ont été vendus à des prix extrêmement élevés ; c'est, dit-on, M. de Vries, de Harlem, prédicateur de la communauté anabaptiste, qui en a acheté la plus grande partie. On attribue ce prix élevé à la concurrence des amateurs étrangers ; quoiqu'il en soit, on se félicite que cette richesse littéraire ne sorte point du royaume, et l'on croit que le savant acquéreur s'occupera d'y rechercher de nouvelles preuves que l'invention de l'art typographique appartient à Laurent Coster.

— Nous avons dernièrement fait connaître la censure dramatique torturait à Paris les pauvres auteurs, et qu'elles étranges corrections ses caprices leur imposait. Veut-on savoir jusqu'où elle pousse ses scrupules et ses précautions à ne rien laisser passer qui puisse le moins du monde blesser les oreilles ministérielles ? Dans l'École des Veuillards, Danville pressé par son épouse de se rendre chez le ministre, n'y veut pas consentir, et entr'autres raisons il lui dit :

Ma langue est paresseuse à rompre le silence
S'il faut, au lieu de vous, dire VOTRE EXCELLENCE.

Croirait-on que ce dernier vers est tombé sous les impitoyables ciseaux et que messieurs les censeurs y ont substitué :

Ma langue est paresseuse à rompre le silence
Quand il faut, en parlant, faire la RÉVÉRENCE.

Il serait à désirer que les poètes dramatiques donnassent toujours des vers aussi niais en remplacement de ceux qu'on leur retranche. De cette manière le public serait condamné à retrouver les traces de l'inquisitoriale censure dans chaque scène. Quand il existe un joug, il est bon qu'il pèse sur tout le monde.

BOLIVAR.

Nous avons tâché d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'Amérique méridionale à laquelle se rattachent tant de grands intérêts politiques ; quelques détails sur celui qui contribua le plus à son affranchissement formeront le complément de notre premier article. (num. 69.)

Quand la fortune eut cessé de favoriser l'homme qui avait rempli l'Europe de sa gloire militaire, ceux que l'éclat de ses triomphes avait d'abord éblouis, ont pu se demander, en jetant les regards autour d'eux, à quoi leur avait servi la victoire, quel était le fruit de tant de sacrifices, le prix de tant de sang répandu ! Un tems viendra, sans doute, où la gloire des armes sera dispensée avec plus de justice, où l'éclat attaché au char des conquérans aura cessé de fasciner les yeux ; si la postérité libre et éclairée doit maudire l'ambitieux qui immole des milliers d'hommes à je ne sais quelle passion d'agrandissement, de quel mépris, de quelle haine ne pourvra-t-elle pas

celui qui, esclave d'un faux point d'honneur, ou vil instrument du despotisme, conduit ses soldats au renversement des lois, au carnage d'hommes libres ! Oui la carrière militaire offre de nobles lauriers à cueillir, oui le guerrier peut se voir entouré de la reconnaissance et de bénédictions, mais c'est alors qu'il marche pour défendre la liberté ou pour la conquérir : sous ce rapport Washington et après lui Bolivar sont des caractères historiques qu'on retrouve trop rarement dans les tems modernes.

Simon Bolivar naquit à Caraccas, vers l'année 1785 d'une famille distinguée. Il obtint de passer jeune encore en Europe, faveur dont se montra avare la politique ombrageuse de l'Espagne, et il vint y puiser des lumières qui ne furent pas perdues pour son pays. Après avoir fait ses études à Madrid ; il se rendit en France ; et là, apercevant déjà dans l'avenir l'affranchissement de sa patrie, il quitta les cercles brillants où ses agréments personnels le faisaient rechercher, pour se livrer avec ardeur aux études qui forment l'homme d'état et le guerrier. Il parcourut l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, et revint à Madrid où il épousa la fille du marquis d'Ustoriz. Alors il retourna en Amérique et y vécut tranquille et entouré de la considération publique jusqu'au moment où fatigués du gouvernement oppressif des vices-rois Espagnols, ces vastes contrées se levèrent pour secouer le joug. La province de Caraccas donna le signal. Tout semblait placer Bolivar à la tête de la révolution ; mais n'approuvant pas le système adopté par le congrès de Venezuela, il se tint éloigné des affaires jusqu'en 1812, alors les malheurs et les dangers de ses compatriotes ne lui permirent plus de rester dans l'inaction. Un horrible tremblement de terre, arrivé la veille du vendredi saint, jour anniversaire de l'insurrection, fit périr 20,000 habitans, et détruisit avec plusieurs villes, toutes leurs ressources militaires : des prêtres fanatiques ou intéressés, ne manquèrent pas d'attribuer ce désastre au courroux du ciel ; un grand nombre d'esprits timorés se détachèrent de la cause patriotique, et le général Monteverde profitant de la division des insurgés les défit dans plusieurs rencontres.

Bolivar avait pris du service, sous Miranda ancien compagnon d'armes de Dumouriez : forcé d'évacuer la place importante de Puerto-Cabello, il s'embarqua pour la Guayra, et bientôt à la tête d'un corps de 6000 hommes que lui avait accordés le congrès de la Nouvelle-Grenade, il traverse les Andes, remporte plusieurs victoires successives et défait complètement à Gestaguandès le général Monteverde. Cette victoire ouvrit à Bolivar les portes de Caraccas, il y fit son entrée le 4 août 1813, au milieu des acclamations d'un peuple affranchi, et vers la fin du même mois tout le territoire de Venezuela, à l'exception de Puerto-Cabello, était au pouvoir de la république. Après cette glorieuse campagne Bolivar reçut du congrès de la Nouvelle-Grenade l'ordre de rétablir le gouvernement civil dans la province de Caraccas. Le refus équivoque qu'il fit de s'y soumettre, la conduite hautaine de ses lieutenants, excitèrent dans le pays un mécontentement dont il s'aperçut même au milieu de son armée. Alors il convoqua le 2 janvier 1814, une assemblée générale où il voulut déposer son autorité dictatoriale : cette démarche généreuse contenta les esprits, et la dictature lui fut prorogée jusqu'à la réunion des provinces de Venezuela à la Nouvelle-Grenade.

De nouveaux succès au milieu desquels Bolivar commit un acte de cruauté que toutes les cruautés espagnoles ne peuvent excuser, furent obtenus de concert avec les généraux Rivas, Marino et Montillas. Les vainqueurs poursuivant l'ennemi avec trop d'ardeur, se divisèrent et, leur séparation fut leur perte. Défait à Cura, Bolivar s'embarqua pour Cumano et les Espagnols rentrèrent dans Caracas. Mais Bolivar ne désespérant pas de la liberté, repartit dans la province de Barcelona, la fortune le trahit encore dans la journée d'Araguaita, et il s'embarqua pour Carthagène où il attend des jours plus prospères. A l'approche de l'expédition commandée par ce Morillo, dont les grands talens militaires ne peuvent effacer ni les cruautés en Amérique, ni les trahisons récentes en Europe, Bolivar passa de Carthagène à Tunja où siégeait le congrès de la Nouvelle-Grenade. A la tête de nouvelles troupes il s'empara de Santa-Fé-de Bogota ; mais ses efforts furent vains pour secourir Carthagène, qui tomba au pouvoir de Morillo, après un siège de 4 mois soutenu avec une constance héroïque.

Bolivar dont les revers semblaient retremper le courage et l'énergie, et qui reparaissait plus menaçant après chaque défaite, débarqua vers la fin de 1816 dans l'île de Margarita, où le général Arimendi avait levé l'étendard républicain. Les Espagnols chassés de cette possession et bientôt après de Capurano, Bolivar se dirigea sur Occumare, d'où il répandit dans la province de Caraccas, une

proclamation propre à ranimer l'espoir et le patriotisme des habitans : mais il y parlait de l'affranchissement des nègres, et la proclamation au lieu d'exciter l'enthousiasme, alarma l'avarice cupide des principaux propriétaires, peu disposés à suivre le généreux exemple de Bolivar ; la patrie fut sacrifiée à l'intérêt personnel, et Bolivar privé de la coopération sur laquelle il comptait, ne put soutenir l'attaque des Espagnols, et fut forcé de se retirer en désordre. Deux bataillons de noirs que le président Péthion avait envoyés de Port-au-Prince, comme auxiliaires soutinrent vaillamment la retraite du général vaincu, blessé, mais non découragé.

Voyant le moyen de réorganiser sur Barcelona des forces imposantes, il fit voile des Cayes où il échappa, dit-on, au poignard d'un assassin, qui se trompa de victime, et débarqua de nouveau à Margarita. Il convoqua, dans cette île, les représentans de l'état de Venezuela, puis se rendit à Barcelona où il établit un gouvernement provisoire. Attaqué avec fureur dans cette place par les troupes de Morillo, il résolut de vaincre ou de mourir, et incendia ses propres vaisseaux. Les Espagnols furent repoussés jusque dans leur camp dont les indépendans restèrent maîtres après un affreux carnage. Cependant les autres généraux insurgés remportaient de grands avantages dans les autres provinces, et dès ce moment la face des affaires changea totalement en Amérique.

Nous ne suivrons plus le général indépendant dans ses marches militaires qui furent presque autant de triomphes.

Le 15 février 1819, il ouvrit à Augustura le congrès de Venezuela, dont il avait été nommé chef suprême en 1817 : il y présenta un plan de constitution républicaine, se démit de son pouvoir qu'il fut forcé de reprendre ; et courant à de nouveaux triomphes, il franchit les Cordillères, et deux victoires ont délivré la Nouvelle-Grenade du joug espagnol. Alors fut proclamée la réunion de cette province avec celle de Venezuela, sous le titre de république de Colombie. La révolution qui éclata en Espagne en 1820 acheva de mettre fin à une guerre désastreuse, qui n'avait que trop duré pour le malheur des peuples. Des négociations furent ouvertes à Truxillo, et Bolivar fut reconnu comme président de la république de Colombie par les commissaires espagnols. Durant ces négociations les deux chefs célèbres qui s'étaient fait une guerre à mort, passèrent deux fois une nuit tout entière dans la même chambre. Morillo n'était alors connu que par sa barbarie, jusque là il avait montré du courage et de la loyauté. La guerre finit avec sa retraite.

Nous avons vu quelle était la situation satisfaisante de Colombie, et qu'elle tranquillité avait succédé aux longues agitations dont elle a payé sa liberté. Ses folles prétentions de l'Espagne ne peuvent inquiéter cet état puissant que son chef suprême laisse livré à lui-même depuis deux ans, et qu'il ne reverra sans doute qu'après avoir achevé la libération des contrées qui l'avoisinent. C'est ainsi que la carrière de Bolivar s'étend, s'élève, et s'apprête à dépasser en éclat comme en utilité celles dont l'histoire a tracé le tableau le plus imposant. Quand on tient compte du point d'où il est parti, des obstacles qu'il a eus à surmonter, et du résultat de ses travaux, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître, un des plus beaux rôles qu'aucun personnage historique ait jamais remplis. La Grèce éleva des autels à des hommes qui avaient donné ou rendu la liberté à quelques bourgades, et grand nombre d'Européens n'ont trouvé que des insultes ou des dérisions à attacher à ce nom que l'Amérique révère, et que la postérité consacra.

Ch. Rogier.

BOURSE D'ANVERS. — Du 24 juin.

EFFETS PUBLICS. — Les transactions restent très-bornées ; il y a peu de variations dans le cours.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est payé à 314 5/8 0/10 b. ; le Londres n'a pas éprouvé de demande ; le Paris court au pair, les 2 mois 5/8 0/10 p. ; les 3 mois 7/8 0/10 p. ; il ne s'est rien traité en Francfort ; le Hambourg à terme a trouvé des preneurs, les 2 mois à 34 1/2, et les 3 mois 34 3/8.

MARCHANDISES. — Environ 250 balles café Brésil ont été vendues et divers lots, aux prix de 33 1/2 cents à 39 3/4, suivant qualité.

On a payé fl. 18 pour environ 200 caisses sucre Havane blond, en entrepôt.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 24 juin.

Naissances : 3 garçons, 3 filles.

Décès : 3 garçons.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Les capitalistes qui seraient d'intention de prendre part dans le nouvel emprunt de cent millions de florins des Pays-Bas, hypothéqués sur les domaines et autres possessions du syndicat d'amortissement, peuvent venir prendre inspection du plan de cette négociation chez M. F. J. Fressart, agent de change, rue Vis-à-vis Ste.-Croix, n° 867, qui, au moyen d'une rétribution modique, se charge de procurer des actions aux amateurs.